

Séance du Jeudi 20 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt Juin, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en séance ordinaire, à dix-huit heures et dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire

Présents : M. Dominique CHANTOIN, Maire - Mme Roseline BARANGER, Mauricette RICHARD, Nicole GROLEAU - MM. Michel ALLAIRE, Jean-Pierre BRUNET, Adjoints - M.M. Andrée BONIN-ROGER, Marie-France FRADET, Peggy SIRIEIX, Sabrina PRUDHOMME (à partir de 18h26), Michel ALLEMAND, Luc BELLIARD, Louis MERIAN (à partir de 18h26), Marie-Ange CHAIGNEAU, Jacques BOBIN, Jean-Marie PALVADEAU

Procurations :

Bruno FOUASSON à Michel ALLEMAND
Alicia PIVETEAU à Jean-Pierre BRUNET

Absent : Hervé GALLAIS

M. le Maire ouvre la séance à 18h.

M. Luc BELLIARD est nommé Secrétaire de Séance.

I – Communauté de Communes : composition de l'organe délibérant à compter du renouvellement intégral de 2020

Vu la délibération en date du 9/11/2018 portant validation de l'accord local sur la répartition des sièges communautaires à raison de 10 sièges pour la commune de Noirmoutier en l'île, 5 sièges pour la commune de Barbâtre, 5 sièges pour la commune de L'Epine, 4 sièges pour la commune de La Guérinière,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 avril 2019 portant sur la composition de l'organe délibérant à compter du renouvellement intégral de 2020,

Considérant que malgré l'accord des conseils municipaux des 4 communes de l'île de Noirmoutier et l'arrêté préfectoral en date du 23/11/2018 entérinant cette composition,

Considérant que les communes de l'île doivent à nouveau délibérer afin de déterminer la composition du Conseil Communautaire à compter des prochaines élections municipales de 2020 (courrier du Préfet en date du 8/03/2019),

le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la composition du Conseil Communautaire, à compter des élections municipales 2020, comme suit 10 sièges pour la commune de Noirmoutier en l'île, 5 sièges pour la commune de Barbâtre, 5 sièges pour la commune de L'Epine, 4 sièges pour la commune de La Guérinière.

II- Séance du Conseil Municipal : enregistrement et règlement intérieur

M. le Maire informe le Conseil Municipal, bien que cela ne constitue pas une obligation pour notre collectivité, qu'il proposera au vote lors d'un prochain Conseil l'adoption d'un règlement intérieur.

Sur un autre point et sur la sollicitation écrite d'un conseiller municipal et par vote à mains levées, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté 9 pour, 3 abstentions et 4 contre, décide d'enregistrer les prochaines séances publiques du Conseil Municipal.**

III- Approbation du compte-rendu de la séance du 26/03/2019

Le compte rendu de la séance du 26/03/2019, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.

IV - Finances

1) Décision Modificative Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°1 de la commune, conformément au document présenté.

2) Subvention SNSM

En soutien à la cause et aux actions menées par la SNSM, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à la SNSM de L'Herbaudière d'un montant de 2500 € pour participer à l'achat d'une nouvelle embarcation d'intervention.

3) Subvention « Les Sciences et Nous »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à l'association « Les Sciences et Nous » pour un montant de 200 €.

4) Cotisations 2019

a) ASLO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2019 d'un montant de 218,20 € à l'ALSO.

b) ADILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2019 d'un montant de 50 € à l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie de la Vendée).

5) Trimelage 2019

a) Tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer la participation financière par personne à 159,25 € pour le Trimelage 2019 (rencontre des 3 communes de L'Epine), prend acte que l'encaissement se fera sur la régie « Fêtes et animations ».

b) Remboursement de frais avancés par le chauffeur

Après avoir pris connaissance du programme d'activités du Trimelage 2019 (rencontre des 3 communes de L'Épine), le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de rembourser les 634.88 € correspondant aux frais avancés par le chauffeur du minibus dans le cadre du Trimelage.

6) Port de Morin : tarif ponton A

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7) Signalétique : tarif autocollant commerces

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer le prix de facturation aux commerçants de l'autocollant à 67 €, correspondant à la pose par le service technique d'un autocollant personnalisé sur les panneaux signalétiques.

8) Tarifs clés-bâtimens communaux en cas de perte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de facturer aux particuliers ou aux associations le coût de remplacement des clés des bâtimens communaux fixés selon le barème suivant :

- 10 € pour une clé dite normale
- 60 € pour une clé dite sécurit

Et prend acte que les recettes seront encaissées sur la régie des locations.

M. Louis MERIAN et Mme Sabrina PRUDHOMME entrent en séance à 18h26.

V – Voirie-Environnement-Bâtimens Communaux

1) Validation du projet en centre-bourg (2 commerces/ 3 logements/ 1 bibliothèque), de son plan de financement et demandes de subvention

Après avoir pris connaissance des plans réalisés par l'architecte Fonteneau – présentés en vidéoprojection lors de la séance publique, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet prévoyant la construction de bâtimens publics en centre bourg sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 1123 permettant la réalisation de deux commerces, trois logements et d'une bibliothèque, décide de valider le plan de financement pour un montant prévisionnel total de l'opération de 721 750 € HT et décide de solliciter les subventions auprès des financeurs habituels.**

2) ONF : devis d'entretien des équipements et aires d'accueil du public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de prendre en charge les travaux d'entretien des équipements et aires d'accueil du public, s'élevant à 4 800 €.

3) Demande de subventions dans le cadre de l'acquisition du matériel de désherbage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de matériel de désherbage alternatif pour entretenir les espaces publics pour un montant de 18 571.25 € HT, sollicite une subvention auprès de la Région à hauteur de 70 % du coût total et prend acte que la commune prend en charge, en fonds propres, le solde de la dépense (5 571.37 €).

- 4) SAPL : précision sur la délibération du 26/03/19 portant sur la société publique Locale : désignation nominative sur les représentants de la commune

Considérant la délibération en date du 26/03/2019 prévoyant l'acquisition de l'action SAPL d'une valeur nominale de 250 €, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 26/03/2019 en désignant Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire afin de représenter la commune de L'Epine au sein de l'Assemblée Générale de la SAPL et autres instances liées à cette affaire, et, de désigner M. Hervé GALLAIS, conseiller municipal délégué, pour le suppléer en cas d'empêchement.**

VI –PLU-Urbanisme-Terrains Communaux

- 1) SIG – Logiciel ADS Oxalis – point sur le projet GNAU (portail citoyen de l'urbanisme)

Après avoir pris connaissance du courrier de la Communauté de Communes en date du 15/05/2019 et compte tenu des dispositions de la loi élan sur le GNAU, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet de portail citoyen de l'urbanisme, prend acte du devis actualisé d'avril 2019 établi par la Société OPERIS, prend acte de l'organisation d'une prochaine réunion technique qui permettra de fixer les clefs de répartition budgétaire par commune (investissement et fonctionnement), conformément aux documents présentés.**

- 2) Lotissement des Epinettes : validation du tableau portant sur la mise à jour des acquéreurs

Après avoir pris connaissance de la liste actualisée des candidats retenus pour les 10 lots, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la liste des candidats ayant retenu une option dans le lotissement « les Epinettes », précise que l'opération est soumise à la TVA, autorise le Maire à signer chez Maître MASSONNEAU les promesses de vente et les ventes des lots du lotissement.**

VII- Personnel Communal

- 1) Création d'un CDD pour une durée de 2 mois (à partir du 1^{er}/07/2019) pour un poste d'Educateur Territorial des activités physiques et sportives (APS)

Considérant le besoin saisonnier et dans le cadre du projet « Navigation sur l'Étoile des Mers » (vieux grément) porté en partenariat avec la commune de Barbâtre, qui se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2019, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, en CDD de 2 mois (à compter du 1^{er} Juillet 2019) à temps complet et rémunéré à l'indice majoré 431, en charge de missions polyvalentes d'animations, de logistiques et d'encadrement d'adolescents âgés de 12 à 17 ans sous la responsabilité d'un skipper.**

- 2) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er}/09/19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} Septembre 2019, un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, à temps complet.

VIII – Liste préparatoire des jurés d’assises pour l’année 2020 : tirage au sort

En séance publique, Mme Morgane LE GOFF, M. Victor GUITTON, M. Yoann BARANGER sont les trois noms issus du tirage au sort et sont inscrits sur la liste préparatoire des jurés d’assises pour l’année 2020.

IX - Informations

1) PPRL : arrêt de la cour administrative d’appel du 23/05/2019

Pour faire suite au recours de la commune contre le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nantes, en date du 21/09/2017, sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux de l’île de Noirmoutier, la Cour Administrative d’Appel de Nantes en date du 23/05/2019 a rejeté une nouvelle fois la requête de la commune de L’Epine.

2) Contentieux d’urbanisme : Affaire METAY/ Commune

Madame METAY, destinataire du rejet de son recours gracieux contre la décision du Maire lui refusant son Permis de Construire modificatif n°PC08508317C0021 le 7/12/2018, a déposé en Mai 2019 un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes.

3) SCOT : Enquête publique du 17/06 au 19/07/2019

Les élus sont informés de l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique du 17/06/19 au 19/07/19 inclus portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le document d’aménagement artisanal et commercial (DAAC). Le dossier d’enquête publique est consultable au siège du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan à Challans, à la Communauté de Communes de Noirmoutier et celle de St Jean de Monts et sur le site internet de Challans Gois Communauté : www.challansgois.fr Rubrique SCOT.

4) Travaux La Salangane : changement des bureaux de vote en 2020

Les élus sont informés que l’accès à la salle municipale « La Salangane », en cours de rénovation, sera interdit au public et aux usagers de Novembre 2019 à Avril 2020. Ainsi, les prochaines échéances électorales, programmées en Mars 2020, auront donc lieu à la salle de L’Atelier (bureau de vote n°1) et à la salle du restaurant scolaire (Bureau de vote n°2).

Après avoir épuisé l’ordre du jour, la séance est levée à 19h09.

Le Secrétaire de séance,
M. Luc BELLARD



Le Maire,
Dominique CHANTOIN



Diffusé aux élus le 15/07/2019

Affichage le 15/07/2019

